

Procès verbal du conseil municipal du jeudi 20 décembre 2012 à 18 h.

Présents : Mesdames : B. PICAUD, G. AUDIGIER, B. ARZALIER.

Messieurs : A. AUDIGIER, J. ALEXANDRE, D. VERNET, G. SARTI., L. PEREYRON, G. FARGIER

Procurator(s) : I. SALADINO à A. AUDIGIER

Absent : **Secrétaire de séance** : B. PICAUD (vote unanimité)

1) Approbation du projet de procès verbal du conseil municipal du 29 octobre 2012,

Le projet de procès verbal préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : Unanimité.

2) Modification des statuts de la CDC «Source de l'Ardèche»,

L'évolution de la Communauté de communes implique des modifications de statuts dans deux domaines de compétences obligatoires :

2. Développement économique :

Il est ajouté au point 2.1.2 :

- « *Soutien au commerce, à l'artisanat et aux petites entreprises locales notamment, en partenariat avec les dispositifs d'intervention du Conseil Général de l'Ardèche et de la Région Rhône Alpes (ou du SYMPAM).* »

Il est ajouté le point :

« 2.1.3 : L'adhésion au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA):

- *Contribution à la gestion de l'aérodrome Aubenas – Ardèche Méridionale situé à Lanas et participation aux frais de fonctionnement afférents en vue du maintien et du développement dudit équipement.* »

4. Cadre de vie :

Le point 4.2 des statuts est remplacé et substitué par le point 4.2 ci-dessous :

« 4.2 : *Les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse*

-*Gestion/fonctionnement de structures d'accueil collectif des enfants de 0 à 6 ans (crèche, halte-garderie...)*

-*Gestion/fonctionnement et animation du relais d'assistantes maternelles (RAM)*

-*Gestion/fonctionnement de structure d'accueil sans hébergement des enfants de 3 à 12 ans (centre de loisirs)*

-*Coordination entre les différents dispositifs et services enfance/jeunesse s'inscrivant dans le champ de compétence de l'action en faveur de l'enfance et de la jeunesse (poste de coordinatrice enfance/jeunesse)*

-*Mise en place et encadrement de séjours avec hébergement pour les adolescents de 11 à 17 ans.*

-*Gestion et coordination des différents contrats et conventions signés avec les institutions partenaires telles que la Caisse d'Allocation Familiale, le Conseil Général, La Mutualité Sociale Agricole et l'Etat (Contrat Enfance Jeunesse, CAF Pro...)*

-*Mise en œuvre des politiques éducatives par le biais du projet éducatif*

Il est ajouté le point suivant :

« 4.5 : *L'organisation et la gestion des Transports Locaux Spécifiques (TLS) en partenariat avec le dispositif du Conseil Général de l'Ardèche et les autres CDC du secteur, notamment pour le service TLS Aubenas-Thueyts.* »

Vote : unanimité.

3) Projet de fusion des CDC «Source de l'Ardèche», «Grands Serres» et «Porte des Hautes Cévennes».

Le Conseil Municipal a décidé de valider le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes réunissant les CDC : « Source de l'Ardèche », « Porte des Hautes-Cévennes » et « Les Grands Serres ». Le périmètre de la nouvelle communauté de communes comprendra les communes d'Astet, Barnas, Burzet, Chirols, Fabras, Jaujac, La Souche, Lalevade d'Ardèche, Mayres, Meyras, Montpezat sous Bauzon, Péreyres, Pont de Labeaume, Prades, St Cirgues de Prades, St Pierre de Colombier et Thueyts.

Vote : unanimité.

4) Décision modificative budget Eau et Assainissement :

La décision modificative s'établit comme suit :

BP Budget EAU et ASSAINISSEMENT - 2012				
Fonctionnement – dépenses				
CHAP/ art.	intitulé		BP 2012	dm
617	Etudes et recherches, analyses		4 000,00	- 300,00
673	annulation titre		0	300,00
	TOTAL			0

Vote : unanimité.

5) Régularisation foncière d'une partie de la route de Collanges-Hautes,

Le maire informe le Conseil Municipal que la partie terminale de la route qui dessert le hameau de Collanges Hautes n'est pas régularisée foncièrement. Il est donc nécessaire de clarifier cette situation. M. AUDIGIER André, propriétaire du terrain supportant l'emprise de la route propose de céder gratuitement le terrain à la commune (longueur = 50 m, largeur = 3 m). La commune prendra à sa charge les frais notariés et les frais de géomètre. Le conseil municipal décide d'effectuer la régularisation foncière de cette partie de route. Vote : unanimité.

6) Restructuration des gendarmeries,

Une délibération demandant à l'Etat de maintenir un service public de sécurité de proximité a été prise. Ceci dans le cadre des prochaines restructurations de gendarmeries. (Les gendarmeries du Béage, de Burzet, de St Martin de Valamas, de Valgorge, de St Etienne de Ludgarès et de Montpezat-sous-Bauzon sont concernées). Vote : unanimité.

7) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux,

- **19 novembre CS SEBA :** *compte-rendu des délégations données au Président, des délégations données au Bureau, de l'emploi des dépenses imprévues. Règlement service eau potable et annexes. Modifications ; Règlement service assainissement non collectif, modifications. Participation pour financement à l'assainissement collectif (PFAC) modifications tarifaires. Débat d'orientation budgétaire.*
- **6 décembre CS Pays à VINEZAC :** Gestion budgétaire, vote de la dm1 pour le budget annexe « OCMMR Sud Ardèche », modification du format comptable du budget annexe « Pépinière le Faisceau Sud », énoncé des premières orientations budgétaires 2013 pour le budget principal. Sollicitation financière de la Région au titre de l'animation 2013. (Pour la coordination/animation du CDDRA, pour l'animation de proximité « Montagne Ardéchoise », Pour l'animation et le fonctionnement du « CLD », pour l'animation mutualisée des ORC « Ardèche Rhodanienne» et « Sud Ardèche », Pour l'animation mutualisée des pépinières d'entreprise « L'Espéidou » et « Le Faisceau Sud », pour l'animation du GPRA, pour la communication du CDDRA. VIE STATUTAIRE : validation du règlement intérieur du CLD, désignation du délégué « CNAS » pour le collège « élus ». Mise en œuvre de la compétence optionnelle « ORC » »(préfiguration des suites à donner post « ORC ARM » Porter à connaissance de l'étude préalable « OCMMR Sud Ardèche ». Activation de la compétence optionnelle « Gestion de la pépinière d'entreprises l'Espéidou ». Lancement de la phase d'élaboration SCOT. Mise en œuvre de la coordination départementale « Bistrots de Pays ».
- **10 décembre CS SEBA :** *compte-rendu des délégations données au Président, des délégations données au Bureau, de l'emploi des dépenses imprévues. Décisions modificatives n°3, budgets « gestion générale » et « AEP » ; Autorisation de Programme et crédits de paiements (Actualisation, nouveaux) ; Budgets primitifs 2013 (général, AEP, assainissement). Règlement ANC modifications. Avenant au contrat de délégation de service public eau potable, Avenant au contrat de délégation de service public assainissement, catalogue des droits et tarifs 2013.*